

VŒUX DU MAIRE DE MAZIERES-EN-MAUGES

L'équipe de CB étant en déplacement à Hyères-Toulon, les parrains de Mazières en Mauges : **Randal FALKER** et **Rudy GOBERT** n'ont pu assister aux vœux du Maire le vendredi 20 janvier 2012.

CB y était tout de même représenté par Messieurs **Alain LAFAT** et **Etienne RIGAUDEAU**, membres du Conseil d'Administration du club.

Mazières-en-Mauges

La commune a franchi le seuil des 1 000 habitants

Vendredi soir, Guy Sourisseau, maire, entouré des membres du conseil municipal, présentait ses vœux pour cette nouvelle année.

Les grandes réformes de l'État

Guy Sourisseau, souligne son inquiétude pour la réforme territoriale, qui suscite un vif souci pour le devenir des communes. « **Un des derniers lieux de dialogue et d'écoute en direction de la population qui risque de disparaître au profit de grandes structures.** » Inquiétudes aussi quant à la situation des ressources, diminution des dotations de l'État, alors même que s'accroissent les compétences, et que les normes qui deviennent de plus en plus exigeantes dans tous les domaines.

La démographie de la commune

Pour l'année 2011, 10 naissances, 11 mariages, et 4 décès, le nombre des habitants de la commune est donc passé au-delà des 1 000 habitants, plus exactement 1 035. Cette augmentation est due aux constructions récentes du lotissement le Chemin Creux.



Guy Sourisseau, maire, entouré des membres du conseil municipal, a présenté ses vœux.

Les travaux et aménagements

L'ouverture au public du parc Demartial, la fin de la rénovation de la première partie de la traversée du centre-bourg est terminée. Celle-ci vient après la réalisation en 1995 du rond-point à l'entrée du bourg, côté Nord, ainsi que la destruction des maisons au carrefour de la rue du Bocage (le pâté Baubry), avec l'aménagement du carrefour, sans oublier la réalisation de la mairie en 2005.

L'avenir de la commune

« En 2011, nous avons commencé les travaux de construction du pôle

accueil enfance-jeunesse. Cette réalisation devrait être opérationnelle pour la rentrée 2012-2013. » La modification du Plu (plan local d'urbanisme) qui va rendre constructible le périmètre de la Zac (zone d'aménagement concerté), et ainsi donner la possibilité de réaliser une première tranche de 40 constructions. La Zac est en accord avec le grenelle de l'Environnement, en gardant une coulée verte non constructible, une zone humide à conserver et des liaisons douces avec des franges végétales maintenues. Ce projet permettra la construction de 340 logements maximum à terme dans 15 à 20 ans.

Ouest France – Mardi 24 janvier 2012

